

CANDIDATURE RÉSERVE DE BIOSPHERE ÉTAPES 2017

Étape 1 : Planification du projet

- Définition des termes de référence pour la réalisation des étapes requises par l'UNESCO et des modalités de réalisation de l'étude;
- Production d'un document de gestion du projet;
- Adoption de la démarche, des modalités de réalisation de l'étude, de la tenue d'une consultation publique et de la mise en place d'un comité de soutien;
- Conception et diffusion pour le Web et stratégie de diffusion publique;
- Obtention des appuis nécessaires;
- Amorçe du travail d'adhésion de la communauté locale au projet.

Étape 2 : Expression d'intention auprès des institutions responsables

- Consultation des documents officiels de l'UNESCO;
- Communication avec les responsables du programme canadien auprès de l'UNESCO pour :
 - S'approprier le processus de sélection;
 - Préparer la lettre de déclaration d'intention;
 - Cerner les éléments exigés au rapport de candidature pour l'obtention du statut de réserve mondiale de la biosphère;
 - Connaître le matériel de communication de l'UNESCO;
 - Connaître la date et le programme des assemblées générales de la Commission canadienne de l'UNESCO et de l'Association canadienne des réserves de biosphère et y participer;
- Prise de contact et discussion avec l'Association canadienne des réserves de biosphère (ACRB);
- Lettre informative à la Commission canadienne de l'UNESCO (CCU) de l'intention de la communauté des Îles-de-la-Madeleine de poser leur candidature à titre de réserve de la biosphère.

Étape 3 : Consultation des archives des Îles-de-la-Madeleine

- Discussion avec les intervenants régionaux susceptibles de fournir la documentation pertinente;
- Recensement et évaluation des écrits et travaux scientifiques sur les Îles-de-la-Madeleine;
- Lecture et synthèse des documents ciblés.

Étape 4 : Production du matériel de sensibilisation publique

- Consultation des outils de promotion de l'UNESCO;
- Rédaction d'un document de type « questions / réponses »;
- Préparation d'une brochure explicative présentant, sans nécessairement s'y limiter :
 - Le processus et la procédure de désignation du statut;
 - L'admissibilité et l'inscription du territoire à l'UNESCO;
 - Les dates de tombée des mises en candidature;
 - Les critères de sélection des réserves de biosphère;
 - Les opportunités locales et internationales;
 - La compatibilité avec les autres modes de gestion et de conservation du territoire;
 - Les implications sur la gestion du territoire (juridique, administrative, foncière, etc.);
 - Les exigences en matière d'information pour les soumissions de candidature;
 - L'échéancier de la démarche de candidature.
- Rédaction d'un bulletin biannuel hébergé sur le site Web de la Municipalité.

Étape 5 : Rencontre des intervenants locaux et régionaux

- Amorçage du travail d'adhésion et d'appropriation de la communauté locale au projet;
- Identification et sollicitation des intervenants;
- Présentation aux intervenants touristiques (Tourisme Îles de la Madeleine);
- Présentation aux ministères fédéraux et provinciaux;
- Présentation à la Chambre de commerce des Îles;
- Présentation au grand public.

Étape 6 : Constitution d'un comité mandaté pour soutenir les travaux

- Analyse des structures consultatives existantes aux Îles;
- Intégration du projet à une structure existante;
- Si non, création d'un nouveau comité consultatif et rédaction des termes de référence.

Étape 7 : Rapport final en vue de la reconnaissance du statut de réserve de biosphère de l'UNESCO

- Rapport d'activités (bilan) de l'année 2017;
- Rédaction d'un document synthèse sur les caractéristiques spécifiques aux Îles;
- Planification du cheminement critique (phase 2 – 2018-2019) et proposition d'un calendrier des différentes étapes menant à la finalisation de la mise en candidature (2020);
- Présentation à MAB-Canada, à la CCU et à l'ACRB de l'état d'avancement de la démarche de mise en candidature (orientations envisagées et difficultés rencontrées).